

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

Titre : Services de recouvrement et de perception			
Code : 4224	Unités : 53	Durée : 795 heures	
Secteur de formation : Administration, commerce et informatique (01)			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Programme accrédité le : 13 juin 2008			
Commission scolaire mandatée : Marguerite-Bourgeoys			
Commission scolaire participante : N/A			
Fonction de travail : Agente, agent de perception et de recouvrement			
Objectifs du programme : Préparer à l'exercice du métier d'agente ou d'agent de perception et de recouvrement. Ces personnes ont le mandat de recouvrer les comptes en souffrance, les paiements en retard et les chèques sans provision. Elles doivent rechercher les débiteurs et convenir avec eux des modalités de remboursement. Pour réaliser leur mandat, ces personnes exercent aussi un rôle de conseiller auprès du débiteur en proposant des pistes de solution pour le remboursement d'une dette.			
Conditions d'admission :			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 4 ^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 224-011	224-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 224-023	224-023	Adopter une approche client	45
AEP 224-034	224-034	Se référer au cadre légal relatif à la perception et au recouvrement	60
AEP 224-043	224-043	Analyser des données financières	45
AEP 224-057	224-057	Utiliser des supports technologiques	105
AEP 224-063	224-063	Analyser un dossier simple de perception et de recouvrement	45
AEP 224-076	224-076	Communiquer en langue seconde dans un contexte de perception et de recouvrement	90
AEP 224-086	224-086	Négocier des modalités relatives à la perception et au recouvrement	90
AEP 224-095	224-095	Gérer des dossiers de perception et de recouvrement	75
AEP 224-105	224-105	Analyser un dossier complexe de perception et de recouvrement	75
AEP 224-113	224-113	Gérer des comptes clients	45
AEP 224-121	224-121	Effectuer la recherche d'un milieu de travail	15
AEP 224-136	224-136	S'intégrer à un milieu de travail	90
Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Services de perception et de recouvrement n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, des compétences communes avec d'autres programmes d'études.			
Documentation disponible sur demande			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>